

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de nitrate d'ammonium originaire de Russie

(Réglementation antidumping, changement de nom d'une société)

En application du règlement d'exécution (UE) n° 2022/95 (JO L 15/15), les importations de nitrate d'ammonium, relevant des codes NC 3102 30 90 et 3102 40 90, originaires de Russie sont soumises à un droit antidumping définitif. Par le règlement d'exécution (UE) N° 999/2014 (JO L 280/14), les mesures antidumping en vigueur sont prorogées pour 5 années supplémentaires à partir du 25/09/14.

Par décision 2008/577/CE, (JO L 185/08), les producteurs Open Joint Stock Company Acron et Joint Stock Company Dorogobuzh, membres du holding «Acron» (code additionnel TARIC A532) bénéficient d'un engagement, exonérant les marchandises précitées de droit antidumping à l'importation.

La société Joint Stock Company Dorogobuzh a informé la Commission de son changement de nom. Depuis le 24/08/15, le nouveau nom de cette société est : « **Public Joint Stock Company Dorogobuzh** ».

Après avoir examiné les conséquences éventuelles de ce changement, la Commission confirme, conformément par l'avis publié au JO 2016/C49 du 09/02/2016, le droit pour cette société de continuer à bénéficier de l'engagement accordé et le taux de droit antidumping attribué.